

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# Les pièges à éviter face aux risques de fraudes

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique ? Voici quelques conseils pour aborder votre projet en toute tranquillité et adopter les bons réflexes pour vous protéger des pratiques frauduleuses.

#### PRÉPAREZ SEREINEMENT VOTRE PROJET

Pour être accompagné, prenez contact avec un Conseiller « France Rénov' ». Il vous conseille et vous guide sur les travaux à réaliser, les aides à mobiliser, la recherche de contacts d'artisans locaux. **Prenez ensuite le temps de la réflexion et ne signez aucun devis dans la précipitation.** Comparez avec d'autres offres, et méfiez-vous des offres trop alléchantes.

#### RÉALISEZ VOTRE PROJET EN CONFIANCE

Pour toute demande d'aides, créez votre compte vous-même. Vous seul disposez de vos données fiscales ou données personnelles afin de réaliser les démarches. En raison des risques d'usurpation d'identité, **les entreprises ne sont pas habilitées à créer un compte à votre place.**

#### QUELLES SONT LES ARNAQUES FRÉQUENTES ?

- des devis non conformes ou incompréhensibles
- des crédits cachés
- des labels de qualité mensongers
- des manquements à la législation des droits de consommateurs

#### BON À SAVOIR

- Si vous êtes en difficulté face aux démarches numériques, **rapprochez-vous des maisons France Services ou du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.**
- En cas de difficulté lors des travaux (entreprise qui abandonne le chantier, défaut de travaux, etc.), **contactez le médiateur de la consommation et/ou la maison du droit la plus proche de chez vous.**

#### RÉCEPTIONNEZ VOS TRAVAUX AVEC VIGILANCE

Avant de signer la réception des travaux, vérifiez toujours leur conformité. Assurez-vous, par exemple, que les équipements installés correspondent bien aux devis.

**En cas de litiges, contactez le médiateur de la consommation, qui vous orientera et vous guidera.**

[www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)

